

**DEPARTEMENT
DU VAR**

**EXTRAIT du REGISTRE
des délibérations du Centre Communal d'Action Sociale
De GRIMAUD**

**PREFECTURE DU
VAR - TOULON**

**C. C. A. S. de GRIMAUD
697 route nationale
83310 GRIMAUD**

Objet : Reprise et affectation définitive des résultats 2023

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-huit mai à onze heures, le Conseil d'Administration s'est réuni, sous la présidence de Madame Martine LAURE, Vice-Présidente, en lieu ordinaire de ses séances et après convocations régulièrement faites à domicile.

	<u>Présents</u> :	Madame Martine LAURE Monsieur François BERTOLOTTI Madame Janine LENTHY Madame Marie-Dominique FLORIN Madame Yvette ROUX Monsieur Jean-Louis BESSAC Madame Huguette REBOUL Madame Isabelle LUPORINI Madame Mireille BRUNEAU Madame Anne ZACHARY								
<table border="1"><tr><td>Nombre de membres</td><td></td></tr><tr><td>- En exercice :</td><td>15</td></tr><tr><td>- Présents :</td><td>10</td></tr><tr><td>- Votants :</td><td>10</td></tr></table>	Nombre de membres		- En exercice :	15	- Présents :	10	- Votants :	10	<u>Excusés</u> :	Monsieur Alain BENEDETTO Madame Viviane BERTHELOT Madame Eva VON FISCHER BENZON Madame Simone LONG Monsieur Stéphane PEYNE
Nombre de membres										
- En exercice :	15									
- Présents :	10									
- Votants :	10									
	<u>Secrétaire de Séance</u> :	Anne-Charlotte SALVI								

Par délibération en date du 9 avril 2024, conformément aux dispositions de la loi 99-1129 du 28/12/1999, le Conseil d'Administration a autorisé la reprise anticipée des résultats 2023 lors de l'adoption du budget primitif 2024.

Tant que le compte administratif n'est pas définitivement voté, les comptes de l'exercice clos ne sont pas considérés comme arrêtés au sens de l'article L.1612-12 du CGCT.

Par conséquent, il est fait obligation aux membres du Conseil d'Administration, d'approuver l'affectation définitive du résultat de l'exercice 2023 qui se décompose ainsi :

	Solde d'exécution 2023	Solde restes à réaliser	Résultats de clôture 2023
Fonctionnement	26 267,13		26 267,13
Investissement	52 329,46		52 329,46
Solde compte 002 "Excédent de fonctionnement reporté"			26 267,13
Solde compte 001 "Excédent d'investissement reporté"			52 329,46

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité, après en avoir délibéré,

DECIDE le report en section de fonctionnement sur la ligne codifiée 002 « Excédent de fonctionnement reporté » du solde du résultat de fonctionnement soit 26 267,13 € et le report en section d'investissement sur la ligne codifiée 001 « Excédent d'investissement reporté » du solde du résultat d'investissement soit 52 329,46 €.

PRECISE que la reprise définitive des résultats ainsi que son affectation, sont conformes à celles effectuées de manière anticipée dans le cadre du vote du budget primitif 2024.

Ainsi délibéré à Grimaud, les jour, mois et an susdits.

La Vice-Présidente,
Martine LAURE

